



**COMMUNICATION SPÉCIALE GESTION DES DÉCHETS N°6  
RETROUVEZ TOUTES LES ÉDITIONS SUR [WWW.AIREAUVERT.FR](http://WWW.AIREAUVERT.FR)**

**ERRATUM :** Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres le numéro 6 de l'édition spéciale des déchets, ainsi que l'Aire Cantilienne INFO N°46 dont le dossier, en pages 6 et 7, évoque l'évolution du service de collecte des déchets et la mise en place de la collecte des déchets alimentaires. N'en tenez pas compte ! Entre la rédaction et la distribution de ces documents, des décisions ont dû être prises pour adapter le démarrage de la collecte des déchets alimentaires ; nous vous expliquons pourquoi dans cet erratum.

## REPORT DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES : SAVOIR PRENDRE LES DÉCISIONS QUI S'IMPOSENT !

Madame, Monsieur,  
Chers usagers du service de collecte des déchets,

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a impacté notre vie quotidienne : famille, travail, école, transports, événements, sorties, rencontres... chacun a géré au mieux.

Elle a également touché l'industrie, occasionnant un manque de matériel et de personnel. La fabrication des poubelles de déchets alimentaires a été très impactée et la livraison a subit beaucoup de retard.

Et, comme un désagrément ne vient jamais seul, notre prestataire chargé des enquêtes auprès des usagers et de la livraison des bacs, a manqué à ses engagements. Nous avons été contraints de prendre des mesures pour repartir du bon pied.

La distribution des poubelles et bioseaux dans les foyers de l'Aire Cantilienne est plus longue que ce que nous souhaitions et il nous est impossible de l'assurer intégralement avant le 1<sup>er</sup> avril (date initiale du début de la collecte des déchets alimentaires).

**La collecte des déchets alimentaire ne pourra donc commencer au 1<sup>er</sup> avril comme prévu.**

**Nous allons mettre en place une nouvelle organisation pour rattraper le temps perdu et vous fournirons les poubelles et bioseaux au fur et à mesure dans les meilleurs délais. De ce fait, la collecte se mettra en place, commune par commune, dès la livraison effectuée et au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet.**

Concernant la facturation, il nous paraît évident de ne pas facturer le service des déchets alimentaires pour le premier semestre de cette année (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022). Une nouvelle grille tarifaire va ainsi être votée pour cette période qui n'inclura donc pas le coût de la collecte des déchets alimentaires.

Le service de collecte des déchets de jardin reste inchangé et débute au 1<sup>er</sup> avril 2022.

Les équipes de l'Aire Cantilienne sont mobilisées, investies sans relâche, poursuivent leurs missions, avec un engagement constant et restent à votre disposition.

Nous vous remercions de votre compréhension pour ces ajustements nécessaires et indépendants de notre volonté et soyez assurés de notre vigilance,

Bien sincèrement,



**François DESHAYES**

Président de la Communauté de  
Communes de l'Aire Cantilienne  
Maire de Coye-la-Forêt



**Corry NEAU**

Vice-présidente de la Communauté  
de Communes de l'Aire Cantilienne  
en charge de l'environnement  
et de la transition écologique

### REPORT DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



Pour connaître les dates de livraison des poubelles et bioseaux,  
ainsi que les dates de démarrage de la collecte des déchets alimentaires dans votre commune,  
nous vous invitons à vous connecter sur le site internet

**[www.aireauvert.fr](http://www.aireauvert.fr)** rubrique « Actualités »

ou en scannant le QR CODE



# Élimination et collecte des déchets verts

## Quelques précisions sur la modification de la collecte des déchets verts.

Le principe de la redevance incitative est de facturer les usagers des services qu'ils utilisent. En l'occurrence, à peine plus de 50% de nos usagers utilisaient le service de collecte et de traitement des déchets de jardin facturé à tous.

Il n'était plus possible de poursuivre dans ce schéma.

La Communauté de Communes a cependant décidé de poursuivre cette collecte, mais en instaurant un forfait spécifique pour les usagers qui souhaitent y souscrire.



### Comment cela va se passer ?

L'enquête en porte à porte va vous permettre de souscrire ou non à ce service.

Si vous y souscrivez, un bac à puce sera dédié à cette collecte.

**À noter : la puce vous permet d'être identifié comme utilisateur du service et non pour comptabiliser les levées. Il s'agit bien d'un forfait à l'année.**

### RAPPEL DES TARIFS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Déchets verts - Poubelle de 120 L (possibilité d'avoir jusqu'à 2 poubelles par foyer)	Mise à disposition et livraison de la poubelle : <b>55€</b> (prix unitaire)
	Abonnement à la collecte (par poubelle) : <b>55 €/an</b>
Déchets verts - Poubelle de 240 L (possibilité d'avoir jusqu'à 4 poubelles par foyer)	Mise à disposition et livraison de la poubelle : <b>70€</b> (prix unitaire)
	Abonnement à la collecte (par poubelle) : <b>96 €/an</b>
Installation d'une puce sur un bac existant	<b>10 €</b> à condition que ce bac soit normé NF EN 840 et en bon état pour être collecté par le camion

Depuis l'édition N°5, et suite aux réunions publiques, la Communauté de Communes a pris en compte certaines de vos remarques :

- ▶ Mise à disposition également d'un bac 120L pour cette collecte (maniabilité plus facile).
- ▶ Installation d'une puce sur poubelle(s) existante(s) - sous conditions - au lieu de la fourniture obligatoire d'une nouvelle poubelle.

De plus, nous étudions actuellement des modalités générales différentes et la mise en place de services complémentaires tel que le broyage de branchages à domicile.

**N'oublions pas : les « déchets » de jardin sont de véritables ressources à conserver au maximum sur votre parcelle pour enrichir le sol et le protéger.** Les services de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne peuvent vous accompagner dans la mise en place de solutions pour vous aider à les valoriser.

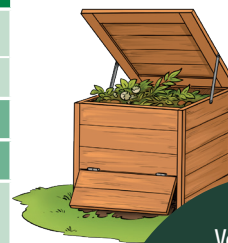
### ! ERRATUM !

Dans l'édition N°5 distribuée en fin d'année, il était précisé que le coût de chaque collecte du bac est de 2.66€ (sur une base de 36 levées).

Nous souhaitons corriger cette information pour deux raisons :

▶ La collecte de déchets verts est un forfait, il ne fonctionne donc pas comme la collecte des poubelles grises. Il n'y a pas de levée comptabilisée à chaque fois qu'un bac est sorti. C'est un forfait annuel.

▶ Le nombre de jours de collecte est de 18 fois (voire 19 selon le calendrier de collecte des communes).



**Forfait collecte déchets verts**

Vous souhaitez souscrire au forfait pour la collecte des déchets verts, vous avez la possibilité de le faire en remplissant le formulaire en ligne sur la page d'accueil du site [www.aireauvert.fr](http://www.aireauvert.fr)

## Idées reçues sur le nouveau service de collecte des déchets

La poubelle de déchets alimentaires sera comptabilisée à chaque sortie comme la poubelle grise.

**FAUX**

Cette collecte est comprise dans l'abonnement de votre facture de Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM). Il n'y a pas de coût supplémentaire.

Si il n'y a pas de place dans mon habitation, je pourrai quand même utiliser le service de collecte des déchets alimentaires.

**VRAI**

La Communauté de Communes installera au cours de l'année 2022 des bornes d'apport volontaire des déchets alimentaires (à l'identique des bornes pour le verre). Ces installations seront faites en concertation avec les mairies.

Avec le tri des emballages, le tri des déchets alimentaires, je vais pouvoir changer de taille de poubelle grise pour une plus petite.

**VRAI**

Si vous disposez d'une poubelle grise de 240L nous pouvons vous proposer une poubelle de 120L.

Si vous disposez d'une poubelle grise de 120L, c'est la plus petite, ensuite il y a la possibilité de passer au forfait de sacs rouges. Le mieux étant de comparer les tarifs pour voir si cela reste intéressant en fonction de la gestion de vos déchets.

Tous les déchets sont mélangés dans le même camion.

**FAUX**

Désormais les camions de collecte ne sont plus bi-compartmentés (un compartiment pour la poubelle grise et un compartiment pour la poubelle jaune), cela impliquait trop d'aller-retour pour vider le camion et rendait les tournées de collecte beaucoup trop longues (jusque 11h de tournée ce qui n'est pas admissible pour les agents). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier chaque type de déchets a un camion dédié pour les collecter. Les circuits de collecte seront optimisés mais ne seront peut-être pas les mêmes, aussi vos poubelles ne seront peut-être pas collectées en même temps.

On paiera plus cher un service dégradé.

**FAUX**

Le service n'est pas dégradé, il est réparti différemment : avant 2022, il y avait 52 jours de collecte pour la poubelle grise et 52 jours de collecte pour la poubelle jaune, 18 jours de collecte pour les déchets de jardin, un service de collecte des encombrants sur rendez-vous. À compter de 2022, il y aura 26 jours de collecte pour la poubelle grise, 52 jours de collecte pour la poubelle marron (39 en 2022), 52 jours de collecte pour la poubelle jaune, 18 jours de collecte pour les déchets de jardin si vous souscrivez à ce service, un service de collecte des encombrants sur rendez-vous.